



Réaction de la FQM au Livre vert – « Une occasion à saisir pour revoir la relation entre le ministère de l'Environnement et les municipalités » - Richard Lehoux

Québec, le 3 septembre 2015 – Entendu cet après-midi par les membres de la Commission des transports et de l'environnement dans le cadre des consultations sur le Livre vert du ministre David Heurtel, M. Richard Lehoux, président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), appelle à la cohérence de l'action gouvernementale et demande que le ministère de l'Environnement devienne un réel partenaire du milieu municipal.

« La FQM demande depuis de nombreuses années que la relation entre le ministère de l'Environnement et les municipalités soit revue. Cette démarche du Livre vert doit être l'occasion de jeter les bases de cette nouvelle relation », souhaite M. Lehoux..

Selon la Fédération, le ministère doit prendre acte de la volonté gouvernementale affichée de modifier la relation entre le gouvernement et les municipalités. « Trop souvent, les municipalités font face à une dynamique d'opposition avec le ministère de l'Environnement. La FQM et les membres que nous représentons souhaitent que le ministère adopte une approche constructive envers les municipalités qui tient compte des spécificités des territoires et des champs de compétences municipales », poursuit le président.

Depuis plusieurs années, les municipalités de toutes les régions du Québec portent le souhait que le gouvernement du Québec pose des gestes concrets vers la reconnaissance d'une réelle gouvernance de proximité, qui passe par la mise en pratique des principes de subsidiarité, d'efficacité et d'autonomie administrative des collectivités.

« Avec le travail entamé sur le Livre vert, le législateur doit donc être cohérent dans son action. Le premier ministre et son ministre des Affaires municipales se sont engagés à déposer, dès l'automne 2016, un projet de loi-cadre pour une nouvelle gouvernance de proximité. Il est impératif que cette démarche s'arrime aux travaux du ministère de l'Environnement sur le Livre vert. La concertation avec le milieu municipal est primordiale. La main droite ne doit pas ignorer ce que fait la main gauche », conclut le président de la FQM.

On voit loin pour notre monde

Depuis sa fondation en 1944, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) s'est établie comme l'interlocuteur incontournable des municipalités et des régions du Québec. Visant constamment à défendre l'autonomie municipale, elle privilégie les relations à l'échelle humaine et tire son inspiration de l'esprit de concertation et d'innovation de ses quelque 1 000 municipalités et MRC membres.

– 30 –

Pour information :
Marc-Antoine Fortin
Responsable des relations avec les médias
Fédération québécoise des municipalités
418-651-3343 poste 263 / 418-564-6224
mafortin@fqm.ca

VOICI LA DÉCLARATION DES RÉGIONS QUI SERA PORTÉE PAR LA FQM

Considérant que le premier ministre du Québec s'est engagé à établir une relation de partenariat entre les municipalités et le gouvernement;

Considérant que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire s'est engagé à effectuer une réelle décentralisation des pouvoirs et des leviers financiers vers les municipalités;

Nous, élus municipaux, déclarons :

Que nous sommes des élus avec toute la légitimité pour agir;

Que 93 % de l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ont participé à une vaste consultation menée par la FQM sur les priorités du milieu municipal;

Que les quelque 400 délégués ont été très clairs à l'occasion du Grand Rendez-vous des régions sur leurs ambitions;

Que l'augmentation des normes et des exigences du gouvernement du Québec impose de lourdes charges financières aux municipalités;

Que les conséquences du Pacte fiscal transitoire sont insoutenables et qu'il y a urgence d'agir;

Qu'il est impératif qu'un nouveau Pacte fiscal soit signé avant la préparation des budgets municipaux de 2016.

En conséquence, la FQM déclare :

Qu'elle participera en équipe à la négociation du prochain Pacte fiscal dans la mesure où les régions trouveront leur compte;

ET

Qu'elle ne signera pas le Pacte fiscal si les éléments suivants ne s'y retrouvent pas :

- Si les moyens financiers ne suivent pas les nouvelles responsabilités vers l'autonomie des municipalités et des MRC;
- S'il n'y a pas une diversification des revenus à l'avantage de toutes les régions du Québec;
- Si le Pacte fiscal ne confère pas de moyens spécifiques au milieu rural et aux municipalités dévitalisées;
- S'il n'y a pas, dans le Pacte fiscal, des orientations sur l'allègement de la reddition de comptes.

Enfin, la FQM ne signera pas le Pacte fiscal avant d'avoir un signal clair issu de la consultation de ses membres par l'entremise des MRC.